

Ligue de Hockey Sénior O'Bock « B et C »**Règlements lors du jeu :**

Les lancers frappés sont permis.

Les mises en échec sont interdites.

Un joueur qui se bat: 1ère offense : 3 matchs, 2ième offense : 5 matchs, 3ième offense : expulsion de la ligue

Un instigateur lors d'une bataille : 1ière offense: 5 matchs, 2ième offense : expulsion de la ligue

3^{ème} homme non-pacificateur : 1^{ère} offense : 3 parties, 2^e offense : 5 parties, 3^e offense : expulsion de la ligue

« Bagarreur seul »: 1ère offense : 1 matchs, 2ième offense : 3 matchs, 3ième offense : expulsion de la ligue

Une tentative de blessure: 1ière offense : 5 matchs, 2ième offense : expulsion de la ligue

Une extrême inconduite pendant le match : 1^{ère} offense : 1 partie, 2^e offense : 2 parties, 3^e offense : 3 parties

Un Remplaçant qui est puni pour bataille, instigateur, coup de poing, 3^e homme non-pacificateur, tentative de blessure ou lors d'une 2^e extrême inconduite est expulsé pour la saison.

Toutes les punitions peuvent être applicables la saison suivante si elles n'ont pas été totalement consommées.

Un joueur est expulsé de la partie à la troisième infraction. (Double-mineur comptant pour 1 infraction)

Les punitions sont de 2 minutes en temps arrêté.

Tous les autres règlements du hockey sur glace s'appliquent en tout temps.

Il doit y avoir un minimum de 5 joueurs et 1 gardien par équipe pour que la partie ait lieu et compte. Sinon, défaite de 3-0 de l'équipe incomplète.

Attention : Seul le capitaine et les assistants peuvent s'adresser aux arbitres et ce, peu importe les circonstances.

Règlements sur la saison :

Les parties annulées par une équipe seront reprises si possible mais sont non-remboursables.

La saison sera de 24 parties excluant les séries éliminatoires. Pour un total possible de 27 parties.

Toutes les suspensions sont sans remboursement.

Un maximum de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs dans une même catégorie supérieure pourront être habillés lors des séries avec l'équipe « inférieur ». Ces joueurs devront avoir joué un minimum de 12 matchs durant la saison. Les joueurs ayant des droits acquis ne sont pas tenus en ligne de compte pour ce règlement (3 joueurs habillés) mais doivent quand même avoir joué les 15 matchs règlementaires.

La liste de joueurs devra être remise au plus tard au 2^e match à Vincent Laporte ou à son attention à la réception du Complexe sport Absolu.

Un ajustement des listes de joueurs pourra être considéré à la mi-saison.

Le contrat de 5665.00\$ devra être payé aux dates ci-dessous.

Une somme minimale de 2832.50\$ est exigée avant le lundi 26 septembre 2011 et la balance du contrat (2832.50\$) avant le lundi 30 janvier 2012. Les paiements se font sans exception à la réception du Complexe sport Absolu en argent comptant, par carte de crédit ou par chèque à l'ordre du « Groupe Domisa inc. ».

Une amende de 100,00\$ est imposée aux équipes qui ne respecteront pas le nombre minimal de joueurs pour un match ou dont l'absence occasionnerait un déplacement inutile de l'équipe adverse. L'amende sera versée à l'équipe adverse.

Les joueurs participant aux séries devront avoir participé à au moins 4 parties au cours de la saison incluant 1 match avant la pause des fêtes. Les gardiens de buts sont exemptés de cette clause.

Advenant l'éventualité que deux équipes aient la même couleur de chandail, l'équipe ayant terminée le plus bas au classement la saison précédente empruntera les chandails de l'Aréna Fort Saint-Jean

La ligne rouge centrale ne sera considérée qu'en cas de dégagement et non pour les passes franchissant deux zones.

La dernière minute des parties est jouée en temps arrêté si 2 buts ou moins séparent les 2 équipes.

Règlements sur la violence :

Malgré les règlements susmentionnés, la direction de l'Aréna Fort-Saint-Jean pourra sanctionner de la façon suivante tout geste de violence, que celui-ci ait ou non été pénalisé lors d'une partie :

- 1^{ère} sanction : avertissement au joueur qu'il pourra être expulsé de la ligue sans remboursement ;
- 2^e sanction : expulsion de la ligue sans remboursement.

Malgré les règlements susmentionnés, la direction de l'Aréna Fort-Saint-Jean pourra expulser de la ligue sans remboursement un joueur qui pose un geste de violence grave.

Malgré les règlements susmentionnés, la direction de l'Aréna Fort-Saint-Jean pourra sanctionner de la façon suivante toute conduite antisportive, incluant toute conduite antisportive envers les officiels, que celle-ci ait ou non été pénalisée lors d'un match :

- 1^{ère} sanction : avertissement au joueur qu'il pourra être suspendu pour une ou plusieurs parties ;
- 2^e sanction : suspension pour une ou plusieurs parties et avertissement au joueur qu'il pourra être expulsé de la ligue sans remboursement ;
- 3^e sanction : expulsion de la ligue sans remboursement.

Autres règlements:

La demi-visière (au minimum) est obligatoire.

Il est interdit de sauter sur la patinoire avant que les portes d'accès de la zamboni aient été totalement fermées.

La période de réchauffement sera de 5 minutes et il y aura une pause de 1 minute entre les périodes.

Les joueurs suspendus ne sont pas admis derrière le banc des joueurs, ils peuvent par contre assister au match dans les gradins.

Le capitaine d'une équipe ne respectant pas les règlements au sujet de l'alcool et du tabagisme dans le bâtiment sera suspendu 1 match pour une première offense et 5 matchs pour une deuxième. Aucun avertissement ne sera émis.

Advenant que le capitaine responsable ne joue pas régulièrement (ex, Proprio Direct et Bar du Coin...), le joueur ayant joué le plus de match et ayant le plus de points sera désigné pour purger la suspension.

Des sanctions similaires seront prises si une équipe ne respecte pas le 45 minutes de délai pour quitter le vestiaire.

Chacune des équipes doit fournir un joueur pour déplacer les buts AVANT leur partie pour le resurfaçage.

Obligation de l'aréna Fort St-Jean:

Fournir les heures de glace telles que détaillées à l'horaire.

Fournir 2 arbitres par partie.

Fournir 1 marqueur par partie.

Fournir les statistiques de ligue (équipes et joueurs) aux 2 semaines sur internet.

Respecter les clauses du contrat d'équipe.

Obligation de chacune des équipes :

Respecter le contrat d'équipe signé avec la direction de l'aréna incluant chacune des clauses au verso de celui-ci et plus particulièrement:

Il est interdit d'apporter ou de consommer de la bière ou toutes autres boissons dans les vestiaires autres que celle vendue par le concessionnaire.

Les vestiaires doivent être libérés au plus tard 45 minutes après la fin de la partie .

Respecter les montants et les dates de paiement du contrat d'équipe.

Respecter les clauses du présent contrat de ligue.

Advenant le cas où un joueur (ou une équipe) ne respecte pas les clauses du contrat d'équipe ou de contrat de ligue, ce joueur (ou l'équipe) sera expulsé(e) de la ligue sans remboursement.